Mis en ligne le : 03/06/2024



Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°3/Finances

Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour le remplacement des gradins et des fauteuils de la salle de spectacle de l'Espace Marcel Pagnol

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Rosa MACEIRA

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés: Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés: M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent:

M. le Maire indique qu'un dossier de candidature a été déposé par la Commune auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans le cadre du fonds de concours « Culture et Patrimoine » permettant de financer des travaux de restauration du patrimoine, la création ou la rénovation d'équipements culturels, en vue de remplacer les gradins et fauteuils de la salle de spectacle de l'Espace Marcel Pagnol.

M. le Maire précise qu'au titre de l'année 2024, la Commune sollicite, auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, un fonds de concours pour le projet susvisé à hauteur de 156 500 € HT. Il ajoute que la CARPF co-finance le projet à hauteur de 40% maximum du montant HT du coût des travaux dans la limite d'un plafond de 400 000€ HT.

M. le Maire indique que le montant prévisionnel de l'opération pour le remplacement des gradins et des fauteuils de la salle de spectacle de l'Espace Marcel Pagnol s'élève à 495 180 € HT.



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

M. le Maire précise que pour cette opération la commune bénéficie également de la Dotation Politique de la Ville 2022 d'un montant de 239 823 €.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le fonds de Concours Culture et Patrimoine auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour le remplacement des gradins et des fauteuils de la salle de spectacle de l'Espace Marcel Pagnol.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre des travaux de remplacement des gradins et des fauteuils de la salle de spectacle de l'Espace Marcel Pagnol,

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en vue de participer au financement du projet relatif au remplacement des gradins et des fauteuils de la salle de spectacle de l'Espace Marcel Pagnol.

AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France tout document afférent à cette demande de fonds de concours.

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,

Mme Rosa MACEIRA

Le Maire, M. Jean-Louis MARSAC

Publication le : - 3 JUIN 2024

Transmission en Sous-préfecture le :

- 3 JUIN 2024

VU et ANNEXE

à la délibération du Conseil Municipal en date, du

2 4 MAI 2024

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire Jean-Louis MARSAC



ville de Villiers-le-bel

Service: FINANCIER

Remplacement du gradin et des fauteuils de la salle de spectacle de l'Espace Marcel Pagnol

						SOLDE
Libellé	Dépenses prévisionnelles HT	Dépenses prévisionnelles TTC	Libellé	Recettes prévisionnelles	% sur HT	Reste à la charge de la commune
Remplacement tribune téléscopique	495 180,00 €	594 216,00 €	DPV 2022	239 823,00 €	48%	197 893,00 €
			CARPF- Fonds de Concours Culture et Patrimoine-	156 500,00 €	32%	
						3
	495 180,00 €	594 216,00 €		396 323,00 €	80%	/ 197 893,00 €

M. le Maire Pour le Maire, L'Adjointe déléguée

Djida DJALLALI-TECHTACH

Pour mémoire : FCTVA SUR DÉPENSES INVESTISSEMENT TTC-

TAUX 2021 = 16,404%

97 475,19 €

Cachet de la Ville

Cacher de la Ville